



Les syndicats nationaux estiment qu'environ 30% des écoles ont refusé de transmettre les résultats de leurs élèves aux évaluations CM2 par l'application nationale en janvier dernier. Cela montre le refus massif par le corps enseignant de ce nouveau dispositif d'évaluation nationale.

Aujourd'hui, les évaluations CE1 sont dans les écoles et nous sommes à nouveau face aux mêmes problèmes :

- Peut-on accepter de prendre part à la mise en concurrence des écoles?
- Peut-on accepter d'être dessaisis de l'outil pédagogique qu'est l'évaluation au bénéfice d'une politique de contrôle des enseignants?
- Peut-on accepter de favoriser l'échec et la stigmatisation de certains élèves qui échoueraient à des tests inadaptés à leur niveau?
- Peut-on accepter que notre enseignement soit dorénavant dicté par la course aux scores, quitte à délaisser quelques élèves s'il le faut?

Les collègues présents lors de la réunion intersyndicale qui s'est tenue le mardi 12 mai à la maison du peuple ont exprimé leur volonté de s'opposer à toutes ces dérives à travers une action commune.

### **Alors que faire?**

Il est évident que les actions proposées ne seront efficaces que si elles sont massivement suivies. Partout en France la mobilisation s'organise, il ne faut pas que le Territoire de Belfort soit en reste.

### **Les consignes de l'intersyndicale sont les suivantes :**

- 1. Utiliser le tableur de saisie ministériel ou ceux qui seront fournis prochainement par les syndicats pour l'exploitation interne des résultats.**
- 2. Rendre compte des résultats de l'élève mais pas des résultats de l'école aux familles.**
- 3. Ne pas faire remonter la synthèse des résultats de l'école au moyen de l'application WEB téléchargeable sur le site de l'administration.**

**Dans tous les cas, informez-nous, sans attendre, de votre situation et de votre décision.**

Comme en janvier, les syndicats proposent aux écoles qui le souhaitent d'amalgamer les résultats (ce qui permet d'anonymiser les écoles) avant de les transmettre collectivement à l'administration en précisant les écoles concernées. Pour ce faire il suffit d'envoyer le fichier par mail au [90@se-uns.org](mailto:90@se-uns.org) ou au [snu90@snuipp.fr](mailto:snu90@snuipp.fr)

Nous rappelons enfin qu'aucun collègue n'a reçu de sanction pour ne pas avoir transmis les résultats des évaluations CM2 au moyen de l'application nationale.

Un projet de décret sur la prime de 400€ est actuellement à l'étude. Mais le texte ne fait référence qu'à la passation des épreuves, à la correction des copies et à l'information aux parents. La transmission des résultats à l'administration, qui est à la charge du directeur, n'y est pas mentionnée.